



## RENOUVELLEMENT BAIL COMMERCIAL

-----  
Par rhoma

En 2002, nous avons acquis un bail tout commerce sauf restauration avec un loyer initial de 609,80? charges comprises, passé ensuite à 675?.

Bail arrivé à échéance en 2011, la propriétaire nous propose de le renouveler mais avec un loyer de 900?, soit une hausse de 225?.

Faut-il accepter le renouvellement du bail avec une telle hausse qui me paraît exagérée?

Cordialement.